



Conseil économique et social

Distr. générale
11 avril 2023
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Soixante et onzième réunion plénière

Genève, 22 et 23 juin 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante et onzième réunion plénière

La réunion plénière s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 22 juin 2023 à 14 h 30.

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Travaux du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle.
3. Migration vers des technologies open source : stratégie et gestion.
4. Coordination des activités statistiques internationales dans la région de la Commission économique pour l'Europe :
 - a) Résultats des examens approfondis récemment réalisés par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens ;
 - b) Les groupes difficiles à atteindre dans le contexte des sources administratives ;
 - c) La cohésion sociale.
5. Rapports, directives et recommandations élaborés sous les auspices de la Conférence :
 - a) Valeurs fondamentales de la statistique officielle et comportements y relatifs ;
 - b) Intendance des données ;
 - c) Mesure de l'économie circulaire ;
 - d) Ensemble d'indicateurs de base relatifs aux risques de catastrophe.
6. Accès aux données détenues par le secteur privé.
7. Programme de travail du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe :
 - a) Rapports sur les travaux de la Conférence des statisticiens européens, de son Bureau et de ses équipes de spécialistes ;
 - b) Questions découlant des sessions de 2023 de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies et de la Commission économique pour l'Europe ;



- c) Documents concernant la planification du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe.
- 8. L'éthique des données : un élément clef pour l'acceptabilité sociale.
- 9. Actualité, fréquence et granularité des statistiques officielles.
- 10. Élection du Bureau de la Conférence des statisticiens européens.
- 11. Questions diverses.
- 12. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

II. Annotations

La soixante et onzième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens est organisée conformément aux *Règles régissant les travaux de la Conférence et de son Bureau* (CES/2019/2). Elle aura lieu les 22 et 23 juin 2023 à Genève. La réunion se tiendra en présentiel, avec la possibilité de participer en ligne. Des services d'interprétation simultanée en anglais, français et russe seront assurés.

Les points 8 et 9 de l'ordre du jour seront examinés plus en détail lors d'une séance informelle (en anglais uniquement) qui se tiendra le 28 juin 2023 à Paris, parallèlement à la réunion du Comité des statistiques et de la politique statistique de l'OCDE. La séance se tiendra en présentiel, avec la possibilité de participer en ligne.

Le calendrier des réunions sera publié sur le site Web de la Conférence (<https://unece.org/statistics/events/CES2023>). Des informations sur la plateforme en ligne et sur les modalités de connexion seront envoyées aux participants inscrits quelques semaines avant les réunions.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire a été arrêté par le Bureau de la Conférence à sa réunion de février 2023. Il est présenté à la Conférence pour approbation.

2. Travaux du Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle – *pour décision*

Le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle a été créé afin d'orienter l'évolution stratégique du mode de production de la statistique officielle. La Conférence a fermement appuyé les travaux du Groupe, approuvé la vision d'ensemble et la stratégie adoptées en vue de moderniser la statistique officielle et demandé au Groupe de présenter des rapports annuels à sa réunion plénière.

Le Groupe soumettra à la Conférence pour approbation le rapport annuel sur ses travaux, y compris les résultats des récents projets de modernisation de la statistique, ainsi qu'une version actualisée de son mandat. Il fera également part de ses plans concernant la suite des travaux.

3. Migration vers des technologies open source : stratégie et gestion – *pour examen et recommandation*

Ce thème a été retenu par le Bureau en février 2023 pour être examiné à la réunion plénière de la Conférence, compte tenu des résultats d'une consultation de l'ensemble des membres de la Conférence par voie électronique. La séance sera présidée par l'Irlande.

Un certain nombre d'organismes nationaux de statistique sont en train de migrer ou prévoient de migrer de logiciels traditionnels vers des technologies open source, telles que R ou Python. Il s'agit d'une profonde transformation pour les organismes de statistique et d'une

étape importante sur la voie du renforcement des capacités en matière d'obtention et de traitement de grands volumes de données, telles que les mégadonnées.

Le débat mené par la Conférence sur cette question examinera i) la manière dont les organismes nationaux de statistique opèrent cette transformation ; ii) les difficultés et incidences stratégiques ; iii) les enseignements tirés pouvant être communiqués aux pays qui se préparent à une telle transformation.

4. Coordination des activités statistiques internationales dans la région de la Commission économique pour l'Europe

a) Résultats des examens approfondis récemment réalisés par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens – pour décision

La Conférence sera invitée à approuver les résultats de quatre examens approfondis réalisés par son Bureau depuis sa précédente réunion plénière (« L'éthique des données » en octobre 2022 ; « Les données sur les groupes difficiles à atteindre qui sont présentes dans les sources administratives » ; « La mesure du bien-être » ; « La cohésion sociale » en février 2023). Ces examens constituent d'importants moyens de coordination permettant de remédier aux problèmes qui apparaissent et de déceler les lacunes ou les chevauchements d'activités. Ils portent essentiellement sur des questions stratégiques et font ressortir les préoccupations des services de statistique, qu'elles soient de nature conceptuelle ou qu'il s'agisse de questions de coordination.

La Conférence sera invitée à confirmer les thèmes des examens approfondis pour 2023 et 2024, choisis par le Bureau d'après les résultats d'une consultation menée par le secrétariat en janvier 2023 par voie électronique auprès des pays et organisations internationales membres de la Conférence.

La version actualisée des lignes directrices relatives aux examens approfondis, approuvée par le Bureau en octobre 2022 (ECE/CES/2023/12), sera présentée à la Conférence.

b) « Les groupes difficiles à atteindre dans le contexte des sources administratives » – pour décision

La Conférence examinera plus en détail les résultats de l'examen approfondi relatif aux groupes difficiles à atteindre dans le contexte des sources administratives, en s'appuyant sur un document soumis par le Danemark. À l'issue de l'examen approfondi, le Bureau de la Conférence a décidé de créer une équipe spéciale pour clarifier les concepts et recenser les questions transversales et les meilleures pratiques en matière de prise en compte des groupes difficiles à atteindre dans les sources administratives, en mettant l'accent sur les groupes revêtant un intérêt pour la prise de décision. Le débat mené par la Conférence permettra de recueillir des contributions utiles aux travaux de cette équipe spéciale.

c) La cohésion sociale – pour décision

La Conférence examinera plus en détail les résultats de l'examen approfondi sur la mesure de la cohésion sociale, en s'appuyant sur un document soumis par le Canada. À l'issue de l'examen approfondi, le Bureau de la Conférence a décidé de créer une équipe spéciale pour recueillir des informations sur la manière dont le concept de cohésion sociale est mesuré dans les différents pays et recenser les bonnes pratiques. Le débat mené par la Conférence permettra de recueillir des contributions utiles aux travaux de cette équipe spéciale.

5. Rapports, directives et recommandations élaborés sous les auspices de la Conférence

Quatre documents devraient être soumis à la Conférence pour approbation à sa réunion plénière de 2023.

a) Valeurs fondamentales de la statistique officielle et comportements y relatifs*– pour décision*

À sa réunion plénière de 2022, la Conférence a approuvé une liste des valeurs fondamentales et leurs descriptions et la mise en correspondance avec les Principes fondamentaux de la statistique officielle et d'autres normes (ECE/CES/2022/2). Elle a appuyé la poursuite des travaux en vue de l'élaboration de comportements qui illustrent la mise en pratique des valeurs fondamentales et des Principes fondamentaux de la statistique officielle.

En février 2023, le Bureau de la Conférence a examiné le projet de description des comportements qui illustrent la mise en pratique des valeurs fondamentales et des Principes fondamentaux, et a décidé de le transmettre à tous les membres de la Conférence pour consultation électronique. Si la consultation donne des résultats positifs, la Conférence sera invitée à approuver le document (ECE/CES/2023/1).

b) Intendance des données – pour décision

Le Bureau a créé une équipe spéciale sur l'intendance des données en février 2021 afin de clarifier ce que l'on entend par intendance des données et gouvernance des données publiques, ainsi que les tâches dont pourraient s'acquitter les organismes nationaux de statistique dans différents contextes. Un avant-projet a fait l'objet d'une première consultation au printemps 2022. La version finale du projet tient compte des résultats de cette première consultation et de l'évolution de la situation dans l'intervalle.

En février 2023, le Bureau de la Conférence a examiné le projet de rapport intitulé *Intendance des données et rôle des organismes nationaux de statistique dans le nouvel écosystème de données* et a décidé de le transmettre à tous les membres de la Conférence pour consultation électronique. Si la consultation donne des résultats positifs, le document sera présenté à la réunion plénière de 2023 de la Conférence pour approbation (ECE/CES/2023/2).

c) Mesure de l'économie circulaire – pour décision

Le Bureau a créé une équipe spéciale sur la mesure de l'économie circulaire en février 2021, afin d'élaborer un projet de directives concrètes qui devraient : définir le périmètre de l'économie circulaire ; clarifier les principaux termes et les principales définitions ; recenser les statistiques et indicateurs clefs du point de vue des politiques ; répertorier d'éventuelles sources de données ; décrire les activités de collaboration institutionnelle nécessaires. Les travaux sont menés en étroite collaboration avec le groupe d'experts de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour une information de nouvelle génération sur une économie circulaire et efficace en termes de ressources.

Le projet de cadre conceptuel (comprenant une définition générale de l'économie circulaire), un cadre statistique et un projet d'ensemble d'indicateurs de suivi des progrès accomplis vers une économie circulaire (Partie A des directives) ont été élaborés. Des orientations sur les sources de données et l'utilisation des indicateurs, les activités de collaboration institutionnelle nécessaires et d'autres études de cas (Partie B) seront élaborées une fois que la Partie A aura été approuvée par la Conférence.

En février 2023, le Bureau de la Conférence a examiné la Partie A des directives et a décidé de transmettre le document à tous les membres de la Conférence pour consultation électronique. Si la consultation donne des résultats positifs, le document sera présenté à la réunion plénière de 2023 de la Conférence pour approbation (ECE/CES/2023/3).

d) Ensemble d'indicateurs de base relatifs aux risques de catastrophe – pour décision

Le Bureau a créé une équipe spéciale de la mesure des événements dangereux et des catastrophes en février 2020 pour appuyer la mise en œuvre des *Recommandations sur le rôle des statistiques officielles dans la mesure des événements dangereux et des catastrophes* (2019). L'équipe spéciale a mis au point un ensemble d'indicateurs de base relatifs aux risques de catastrophe, dont les organismes nationaux de statistique recommandent la production régulière. Elle poursuivra ses travaux jusqu'en 2024 et élaborera ensuite des

lignes directrices pour l'application de ces indicateurs et les statistiques de base nécessaires à leur production, en tenant compte des observations du Bureau et des résultats d'une consultation électronique sur le projet d'ensemble d'indicateurs de base menée auprès des pays membres.

En février 2023, le Bureau de la Conférence a examiné le projet d'ensemble d'indicateurs relatifs aux événements dangereux et aux catastrophes et a décidé de le transmettre à tous les membres de la Conférence pour consultation électronique. Si la consultation donne des résultats positifs, le document sera présenté à la réunion plénière de 2023 de la Conférence pour approbation (ECE/CES/2023/4).

6. Accès aux données détenues par le secteur privé – pour examen et recommandation

À sa réunion plénière de 2022, la Conférence a abordé la collaboration avec les fournisseurs de données du secteur privé. Elle a adopté la Déclaration sur l'accès aux données détenues par le secteur privé et leur utilisation aux fins de la production de statistiques officielles (ECE/CES/103/Add.1) et encouragé tous les organismes nationaux de statistique et les organisations internationales à l'utiliser dans leurs communications et lors des négociations relatives à l'accès aux données détenues par le secteur privé. Le Bureau a examiné les prochaines étapes des travaux sur la collaboration avec les fournisseurs de données du secteur privé en octobre 2022 et en février 2023 et s'est montré très favorable à la poursuite des travaux relatifs à l'accès aux données détenues par le secteur privé.

La Conférence sera informée de l'état d'avancement des travaux depuis son examen de 2022, à savoir les décisions prises quant à la poursuite des travaux et d'autres activités internationales connexes.

7. Programme de travail du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe

a) Rapports sur les travaux de la Conférence des statisticiens européens, de son Bureau et de ses équipes de spécialistes – pour décision

La Conférence sera invitée à approuver les rapports ci-après, liés au programme de travail de la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans le domaine statistique :

- i) Rapport sur la mise en œuvre du programme statistique de la CEE en 2022 ;
- ii) Rapports des réunions du Bureau de la Conférence, rapports d'activité des équipes de spécialistes (groupes directeurs et équipes spéciales) et rapports des réunions d'experts ;
- iii) Rapport annuel du groupe régional de coordination des Nations Unies pour les données et les statistiques en Europe et en Asie centrale.

b) Questions découlant des sessions de 2023 de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies et de la Commission économique pour l'Europe – pour information

Au titre de ce point, la Conférence sera informée des incidences sur ses travaux des décisions de la Commission de statistique de l'ONU en mars 2023 et de la session de la CEE en avril 2023.

c) Documents concernant la planification du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe – pour décision

La Conférence sera invitée à examiner et adopter les documents officiels du sous-programme Statistiques établis dans le cadre du processus de planification et d'établissement de rapports du Secrétariat de l'ONU :

i) Programme statistique de la CEE pour 2023. Ce document est en phase avec le programme de travail du sous-programme Statistiques pour 2023 (ECE/CES/2022/16) adopté par la Conférence en juin 2022 ;

ii) Programme de travail du sous-programme Statistiques pour 2024, y compris le programme de publication. Le projet de programme de travail a été établi selon le format annuel approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/267, adoptée le 30 décembre 2022. Le projet de programme de travail est fondé sur le projet de plan-programme du sous-programme Statistiques pour 2024, qui a été examiné par le Comité exécutif de la CEE en janvier 2023 dans le cadre du projet de budget-programme de la CEE pour 2024 et soumis à l'examen de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session.

La Conférence sera aussi invitée à examiner le document intitulé « Outline of key components of the UNECE Statistics subprogramme for 2025 » (Aperçu des éléments clés du sous-programme Statistiques de la CEE pour 2025) et, s'il y a lieu, à formuler des recommandations sur ces éléments. Les recommandations approuvées par la Conférence et figurant dans ses décisions seront prises en compte dans le projet de plan-programme du sous-programme Statistiques pour 2025.

8. L'éthique des données : un facteur clef de l'acceptabilité sociale – pour examen et recommandation

Ce thème a été retenu par le Bureau en octobre 2022 pour faire l'objet d'un débat à la réunion plénière de la Conférence, après un examen approfondi s'appuyant sur un document soumis par le Canada et le Royaume-Uni.

La séance sera présidée par le Royaume-Uni et animée par le Canada.

L'éthique des données est un élément important pour favoriser l'acceptabilité sociale. Ces deux sujets sont étroitement liés et mettent en avant l'idée d'intérêt public et de bien public. L'objectif du débat est de sensibiliser la communauté des statisticiens à ce domaine et de leur faire comprendre que les questions d'éthique doivent être prises en compte dès le début du processus de production.

L'éthique des données est un sujet qui évolue avec les nouvelles technologies, les nouvelles sources de données, l'établissement de liens entre les données, etc. Le concept est simple, mais difficile à mettre en pratique. L'évolution du rôle des organismes nationaux de statistique en tant que gestionnaires de données peut apporter un nouvel éclairage sur l'éthique des données : comment respecter l'éthique des données, le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et les Principes fondamentaux de la statistique officielle dans ce nouveau contexte ? La séance devrait permettre de recenser les nouvelles activités à mener.

Au cours de la séance, les participants examineront comment mettre en œuvre des pratiques efficaces et solides en matière d'éthique des données dans l'ensemble du système statistique et aborderont les questions suivantes :

i) Comment les organismes nationaux de statistique définissent-ils l'éthique des données et s'assurent-ils que cette définition reste appropriée et pertinente compte tenu de l'évolution rapide et constante du paysage des données ?

ii) Comment intégrer les bonnes pratiques en matière d'éthique des données dans la collecte, l'utilisation et la diffusion des données ? Comment s'assurer que ces bonnes pratiques soient mises en œuvre de manière transparente et en répondant pleinement aux besoins des différentes parties prenantes ?

iii) Quel rôle jouent les organismes nationaux de statistique dans l'élargissement de la réflexion sur l'éthique des données, tant au niveau national qu'international ? Comment ces organismes communiquent-ils sur leurs travaux en matière d'éthique des données ? Comment peuvent-ils influencer au mieux l'élargissement de la réflexion sur le thème en constante évolution de l'éthique des données et faire entendre la voix des statisticiens dans ces débats ?

Au cours de la séance, le concept d'acceptabilité sociale sera également clarifié. Il fait référence à l'acceptation et à la confiance du public ou des parties prenantes concernées à l'égard d'une analyse, d'une méthode ou d'une utilisation des données en particulier. L'éthique des données est un aspect crucial de l'acceptabilité sociale dans le domaine des données et des statistiques, car le respect des normes éthiques permet d'obtenir la confiance du public et de conserver une bonne réputation.

9. Actualité, fréquence et granularité des statistiques officielles

– pour examen et recommandation

Ce thème a été retenu par le Bureau en février 2023 pour être examiné à la réunion plénière de la Conférence, compte tenu des résultats d'une consultation de l'ensemble des membres de la Conférence par voie électronique. La séance sera coprésidée par le Canada et un autre pays (à confirmer).

L'actualité des statistiques officielles est liée à des questions fondamentales concernant la nature des statistiques officielles, la satisfaction des besoins des utilisateurs et l'exploitabilité des données, tout en sachant qu'il ne devrait pas y avoir de compromis ou de hiérarchie entre les différents critères de qualité.

La pandémie a suscité une demande accrue en matière d'actualité et de fréquence, et les organismes nationaux de statistique ont réalisé de grands progrès dans ce domaine, progrès qui ont été largement salués par de nombreuses parties prenantes. Ceux-ci doivent être poursuivis et étendus à d'autres domaines statistiques et d'autres pays. Ayant constaté que les statistiques *peuvent* être produites rapidement, fréquemment et de manière plus granulaire, les utilisateurs ne sont pas disposés à revenir au statu quo qui prévalait avant la pandémie. Il convient de trouver un équilibre entre les statistiques de base, pour lesquelles aucun compromis ne peut être fait sur les critères classiques de qualité tels que la précision, et les statistiques plus expérimentales, pour lesquelles les résultats peuvent ne pas répondre parfaitement à tous les critères de qualité, mais fournir des informations utiles dans un délai plus court.

Au cours de la séance, les participants i) mettront en commun des exemples d'approches visant à améliorer l'actualité, la fréquence et la granularité dans différents pays et domaines statistiques, ii) examineront les difficultés liées à l'amélioration de l'actualité, de la fréquence et de la granularité, iii) recenseront les approches qui pourraient être étendues à d'autres domaines statistiques dans lesquels celles-ci ne sont pas encore appliquées, iv) échangeront des bonnes pratiques en matière de transparence et de communication sur les différents critères de qualité.

10. Élection du Bureau de la Conférence des statisticiens européens

Le mandat actuel de tous les membres du Bureau de la Conférence prendra fin à la clôture de la réunion plénière de 2023. Des élections se tiendront donc à la réunion plénière de 2023 afin d'élire le Président et les Vice-Présidents pour une période de deux ans, courant de juin 2023 à juin 2025.

Conformément aux règles régissant les travaux de la Conférence et de son Bureau (CES/2019/2), les candidat(e)s à l'élection au Bureau sont proposé(e)s par le (la) plus ancien(ne) président(e) d'une réunion antérieure de la Conférence à tous les membres de la Conférence dans le cadre d'une consultation.

11. Questions diverses

Toute question supplémentaire dont la Conférence devrait être informée pourra être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

12. Adoption du rapport et clôture de la réunion

Les décisions concernant les différents points de l'ordre du jour seront adoptées à l'issue de l'examen du point de l'ordre du jour concerné. Un rapport détaillé sera établi à l'issue de la réunion et adressé pour observations à tous les participants. Le rapport final sera traduit en français et en russe.
